



le Remix (C'est pas bien de voler)



Logo original de base REMIX

Je commencerai par une phrase du journaliste Philippe Azoury (les journalistes sachant toujours tout sur tout, le confirmant moi-même, étant aussi journaliste et me faisant bientôt mal voir par mes confrères car il est formellement interdit d'employer un participe présent dans un article, sous peine de voir sa carte de presse non renouvelée) :

le fait (...) de mixer et de remixer a rendu obsolète la frontière entre l'œuvre et

celui qui l'écoute ou la contemple, élevant l'emprunt au rang d'un geste artistique de haut vol

Je ne comprends rien à cette phrase, mais j'ai tout de même retenu que le remix est un emprunt (à une musique préexistante) et qu'en conséquence, c'est du vol et même du haut vol. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, je ne fais que répéter une constatation du confrère.

Remixer, dans le jargon, veut dire « faire une reprise » d'un morceau existant en le réarrangeant dans un autre style au moyen de la création numérique. Ce point est capital puisqu'il se différencie de la simple reprise du candidat de *The Voice* qui « reprend » un tube de Céline Dion (bien) arrangé et (très bien) interprété par les musiciens de plateau. Là, c'est juste une reprise.



Version remixée N° 1 du logo original avec l'accord des ayants droits

Si en revanche David Guetta demande à Universal de lui fournir les pistes séparées du dernier tube de la même Céline et qu'il traficote une boucle de synthé de l'instru original par ci par là, qu'il altère sa voix par une caisse et demi d'auto-tune, l'ensemble porté par un beat propre à faire bouger les sportifs du samedi soir, alors on considère que le remix a lieu.

Dans le cas de la reprise, on a affaire, au mieux, à un nouvel arrangement sympathique et à un interprète enthousiaste qui va revisiter (terme impropre à mon avis, encore eût-il fallu que l'interprète original visitât lui aussi) l'interprétation.

Dans le jargon de la SACEM, on appelle cela une adaptation.

Dans le cas du remix, on parlera de réinvention, donc de création.

Nul besoin de connaître les gammes et le solfège pour atteindre ce but. Voilà une bonne nouvelle ! C'est en général pour cela que les musiciens classiques sont jaloux et décrient ce style, élaboré par des ignares en théorie musicale.

Ce qui nous amène tout naturellement au 1er théorème, dit « théorème compensatoire antérétrograde » :

1er théorème : au plus il y a moins de gammes, au moins il y a de plus de difficultés à payer ses factures d'électricité.



Version remixée N° 2 du logo original avec l'accord des ayants droits

En gros, 14 années de conservatoire vous permettront de composer une symphonie avec tout plein d'instruments, écoutée (pas jusqu'au bout) par 256 followers et pointée par 28 likes.

3 ans derrière un PC, assisté de Live Ableton (piraté) et d'une foulditude de plug-ins (re-piratés) et votre formation sera complète pour remixer : 8 millions de vues et 3 millions de pouces levés.

Je ne parle pas de musique électro-acoustique (Schaeffer et Pierre Henry) vendue à 18 exemplaires, mais bien de son évolution naturelle, une musique manipulable à souhait grâce à l'outil informatique.

En effet, la première est aussi complexe à réaliser que la musique classique et demande des compétences de spécialistes. C'est la raison pour laquelle est apparue une nouvelle race de musicien, apte à piocher dans le répertoire pop mondial et le réinterpréter à la sauce informatique.

LES ORIGINES DU REMIX



Version n°3 piratée illicite du logo

Dans les années 70 (eh oui !), on commence à sampler une mélodie, un beat ou des riffs et on y surimpose une nouvelle mélodie ou plus simplement, on rappe sur le nouvel instrumental.

Les premiers à changer le genre des morceaux sont les DJ Jamaïcains.

Mais des petits malins (par ex. Led Zepellin), dans les années 60, ont aussi planté les graines du remix en volant des morceaux de musique classique (et aussi de pop) pour les assaisonner à la sauce Métal.

Le remix n'est donc pas nouveau, mais il est devenu spécifique grâce à la démocratisation de l'informatique.

C'est donc un mode de création original et à part entière.



Version n°4 du logo demandée en amont par les producteurs au remixeur

le remix est en fait, l'adaptation d'un morceau préexistant sous la forme voulue par le remixeur qui y apporte sa touche personnelle.

(Triste) constatation n°1 : C'est donc une œuvre de voleur, mais une œuvre à part entière tout de même.



juge souverain anti-remix

D'ailleurs les tribunaux ont tranché :

Le remix suppose une reprise intégrale de l'œuvre pré-existante dans une nouvelle interprétation, enregistrements qui dans la mesure où ils ne modifient ni le texte ni la musique d'origine sont licites.

Attention de ne pas le confondre avec le « mix » du D.J, qui « *consiste dans l'enchaînement d'œuvres enregistrées dans leur intégralité* ».

Enfin, nos amis Larousse nous donnent leur point de vue : **une technique musicale consistant à retravailler un titre déjà enregistré afin d'en produire une autre version, dite « remixée »**.

Le remix est désormais l'un des principaux moyens de diffusion de la musique électronique. En remixant des œuvres, les remixeurs sont qualifiés d'auteurs-compositeurs et d'artistes-interprètes.

Cependant, étant donné que le travail est élaboré à partir d'œuvres préexistantes, les remixeurs sont seulement considérés par la SACEM comme des « arrangeurs » et ne bénéficient que de 1/12 des redevances (la part « arrangeur »).



Version n°5 du logo : Syndicat de la Santé : tentative maladroite de camouflage du logo initial



joli remix

Tout le monde peut désormais remixer et devenir son propre producteur, en s'appropriant gratos l'œuvre d'autrui et en évitant de payer aux ayants droits... leurs droits.

C'est la raison pour laquelle les pros s'unissent afin de récupérer la part de leurs droits légitimes. Une des possibilités est, pour les producteurs, de commander les remix au cours de l'élaboration de l'album afin de les intégrer au support commercial de l'auteur initial.



remixeur chinois qui croit que personne n'a remarqué son vol (merci google traduction)

Je rappelle, avant de conclure, que le remix peut rapporter gros si vous vous appelez David Guetta ou Daft punk, du fait de l'énorme soutien dont vous bénéficiez de la part des Majors (1/12 sur des dizaines de millions d'euros, il reste de quoi voir venir). En gros, n'espérez pas vous enrichir grâce au remix. Ce ne sera que justice, car voler c'est mal. Je précise enfin que toutes les images de cet article ont été honteusement pillées sur Google Images et qu'il est exclu d'en régler le moindre cent aux ayant droits. Je nierai toute implication.

Nous concluons par une citation attribuée à Igor Stravinsky :



Le courageux Igor le 15 avril 1940 honteusement passé à tabac.

Le bon compositeur ne s'inspire pas... Il pille !

Sans blaguer, une loi fédérale américaine peut s'appliquer aux remixeurs : Stravinsky a été arrêté à Boston en 1940 pour avoir réarrangé l'hymne national des États-Unis à sa sauce.

Post Sriptum : vous aurez remarqué que je suis dans la contradiction la plus totale dans ce merveilleux article. Le remix est :

C'est donc un mode de création original et à part entière.

C'est donc une œuvre de voleur, mais une œuvre à part entière tout de même.

Je vous laisse remixer ces deux sentences dans votre cerveau de musicien et vous forger votre avis sur cette douloureuse question.

Un prochain billet vous informera solennellement des emprunts, pillages divers et

auto-citations des plus grands compositeurs classiques.

Bonjour chez vous.